

sures. Sur la foi des paroles du premier ministre, il faut croire que l'honorable député n'a pas été renseigné au sujet des délibérations du Conseil privé. Faut-il en conclure qu'il aurait escamoté ce secret? A quelle source a-t-il donc puisé ces renseignements? Quand l'honorable député a fait l'affirmation ou question dans cette Chambre, le premier ministre était présent et a prêté une religieuse attention à ses paroles, sans faire la moindre observation.

A-t-il trouvé singulier que le député de Norfolk-nord formulât pareilles observations au sujet des délibérations secrètes et confidentielles de l'Exécutif? Le premier ministre, plus tard, a-t-il demandé à l'honorable député à quelle source il avait puisé ses renseignements? Est-ce que le premier ministre ou les membres de son cabinet ont fait preuve d'indignation, dans cette circonstance? Je ne sais point qu'il se soit soulevé de débat dans cette Chambre à ce sujet, lorsque l'honorable député a fait cette déclaration :

D'un côté, nous nous trouvions en présence d'un système recommandé, la construction d'un chemin de fer d'Etat.

Un système recommandé! Recommandé par qui? Est-il possible que l'honorable député fasse ici allusion à la recommandation soumise au conseil? Ce serait là l'interprétation naturelle à donner à ces paroles, si le premier ministre ne nous eût assuré que le député de Norfolk-nord n'a jamais reçu pareille communication. L'honorable député, toutefois, a fait une affirmation encore plus étonnante à cet égard, et je désirerais que le premier ministre parcourût l'article 10 des propositions de la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique, pendant que je citerai à la Chambre les paroles du député de Norfolk-nord au sujet des propositions soumises au gouvernement. Pour épargner cette peine au premier ministre je vais citer de nouveau l'article 10 dont voici la teneur :

10. Que les stipulations désignées dans l'article 4, conditions auxquelles vos pétitionnaires s'engageraient à exécuter les travaux proposés, peuvent se résumer comme suit :

(a) Que le gouvernement fédéral accorde à vos pétitionnaires une subvention de \$6,400 par mille de chemin de fer, en argent et en outre 5,000 acres de terre par mille.

Voilà la proposition présentée par la Compagnie du Grand-Tronc-Pacifique le 3 novembre 1902, et voici les paroles prononcées par le député de Norfolk-nord, paroles que j'emprunte du compte rendu officiel des Débats, de la session dernière :

Le gouvernement mit ensuite à l'étude une proposition tendant à la construction du chemin de fer d'après le mode suranné des subventions. On lui avait soumis une proposition tendant à la construction d'un chemin de fer de North-Bay vers l'ouest, projet comportant l'octroi d'une subvention de 5,000 acres de terre par mille et de \$6,000 en argent par mille.

Sans doute, il n'y a ici qu'une simple coïncidence; mais, on en conviendra, c'est une

coïncidence fort singulière. Le député de Norfolk-nord ajoute :

Le gouvernement, n'ayant jamais adopté le système des subventions en faveur des voies ferrées, a sagement décidé que l'heure ne se prêtait pas à l'inauguration de ce système et il écarta cette proposition. On accepta, alors, une proposition, à titre de compromis, savoir, la construction d'un chemin de fer soumis à la direction du gouvernement.

Voilà qui se passe de commentaires. Je l'avoue, quand le député de Norfolk-nord prit la parole et révéla à la Chambre la teneur précise d'une communication confidentielle adressée au gouvernement, j'espérais que le premier ministre aurait fait preuve de l'indignation qu'il a si souvent manifestée dans cette enceinte législative en mainte circonstance et qu'il demanderait au député de Norfolk-nord comment il s'était procuré ce document confidentiel. Au contraire, le premier ministre, prenant la parole, fit l'éloge le plus flatteur de l'honorable député (M. Charlton), le désignant comme la plus haute autorité au Canada, sur la question des transports. Je ne saurais dire si le député de Norfolk-nord fait autorité en pareille matière; mais force m'est bien de reconnaître qu'il a déployé une rare habileté en nous révélant indirectement le fond d'un document confidentiel qu'on ne lui avait jamais communiqué. La chose ne saurait faire doute, jamais ce document ne lui a été communiqué par aucun membre du cabinet, puisque le premier ministre nous a formellement déclaré que cette pièce n'a été communiquée ni à l'honorable député (M. Charlton) ni à aucune autre personne; et cependant, le parlement a assisté à ce singulier spectacle: il a entendu le député de Norfolk-nord répéter avec la plus parfaite exactitude le texte même des propositions présentées au gouvernement par la Compagnie du Grand Tronc, pour obtenir l'aide de l'Etat. Le gouvernement devrait jeter quelque lumière sur cette question.

Ce n'est pas tout; il reste encore quelque chose à ajouter. La mort de notre regretté collègue, M. McCreary, nous met dans l'impuissance d'obtenir certains renseignements qui auraient jeté une vive lumière sur ces faits. Notre regretté collègue a semblé s'être formé une opinion fort exacte et une conception d'une singulière lucidité sur la question; car voici les paroles dont il s'est servi, dans le discours qu'il a prononcé ici même le 29 avril 1904.

L'honorable député (M. Barker) fait quelque peu erreur dans quelques-unes des conclusions qu'il établit, et il devrait corriger ces conclusions. Il n'a aucune autorité pour dire que la Compagnie du Grand Tronc n'ait pas demandé, pour la construction de la ligne de North-Bay à Winnipeg autant que ce qu'elle demande actuellement pour la construction de la ligne à travers les montagnes. Si le gouvernement avait accédé aux désirs de la Compagnie du Grand Tronc, nous y aurions perdu, car le contrat actuel nous assure une voie plus courte,